

Procès-verbal du Comité Syndical du 4 décembre 2025 Report le 12 décembre 2025 faute de quorum



Le 4 décembre 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Ardèche, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à Saint-Sauveur-de-Montagut, à 18h00, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC, en session ordinaire.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Mesdames Martine FINIELS, Christine GIGON, et Messieurs Hervé ROUVIER, Alain SALLIER, François VEYREINC et Yann VIVAT.

Suppléant : M. Olivier NAUDOT.

Pouvoir : Mme Laetitia SERRE à M. Yann VIVAT.

Votes : 8

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Titulaires : Messieurs Dominique BRESSO, Florent DUMAS, Christophe GAUTHIER et Yves LE BON.

Pouvoirs : M. René COSTE à M. Yves LE BON, M. Denis SERRE à M. Christophe GAUTHIER.

Votes : 6

Communauté de Communes du Pays de Lamastre

Titulaires : Madame Marielle PLANTIER et Monsieur Jacky CHOSSON.

Votes : 2

Ont assisté au Comité Syndical sans voix délibérative :

Les agents du SymCA : Valentin RABIER, Julie SCHMITT et Cindy VERMEIREN.

M. LACROIX, journaliste au Dauphiné Libéré.

Nombre de délégués en exercice : 31	Nombre de votants présents : 13	Nombre de pouvoirs exercés : 3
-------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

M. François VEYREINC, Président du SymCA, ouvre la séance à 18h10.

Valentin RABIER, est désigné secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, un nouveau comité syndical sera convoqué le vendredi 12 décembre en mairie de Lyas à 9h00.

En introduction, **François VEYREINC, Président du SymCA**, remercie les élus présents pour leur mobilisation bien qu'elle ne permette pas l'atteinte du quorum ce jour. Il propose de dérouler la présentation et de débattre sur les délibérations pour recueillir les remarques le cas échéant.

Le Président présente l'ordre du jour.

INSTANCE

Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 20 mars 2025

François VEYREINC, Président du SyMCA, demande aux membres présents, après avoir été destinataires du procès-verbal du dernier Comité Syndical tenu à Saint-Sauveur-de-Montagut, s'il y a des questions ou demandes de modifications.

- ✓ **Aucune remarque n'est émise sur le compte-rendu.**

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires

Le **Président** rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, compte tenu des mesures ou dispositifs à mettre en œuvre au cours de l'exercice à venir.

François VEYREINC, Président du SyMCA, précise les points marquants pour l'année 2026 :

- Basculer 90 000,00€ de la section de fonctionnement à l'investissement compte 1068 (*correspondant au basculement des honoraires des commissaires en investissement sur le budget 2025*) avec la nécessité de capitaliser pour les prochains besoins d'étude dans les années à venir notamment en vue du bilan du SCoT qui sera à conduire à moyen terme ;
- Stabiliser l'appel à participation auprès des intercommunalités du Centre Ardèche pour l'exercice 2026 à 4,30 € par habitant comme en 2025.

Il rappelle que les frais de structures sont stables. L'ensemble des outils de communication est fait à l'interne et permet d'éviter des coûts importants liés à la mobilisation de prestations externalisées.

Le principal poste de dépense sont les charges de personnel qui n'ont pas été régulières depuis plusieurs exercices étant dû à la difficulté de stabiliser le poste de chargé de mission SIG / Observatoire depuis 3 ans. Il précise qu'à ce sujet un recrutement était en cours et que le poste sera pourvu début janvier puisque le recrutement lancé a trouvé une issue positive.

Par ailleurs, à l'approche des élections et du renouvellement des mandats, il précise que les indemnités des élus, aujourd'hui mobilisées à hauteur de 60 % sont budgétisées à 100 % pour 7 mois dans l'éventualité où les nouveaux élus souhaiteraient en modifier le montant.

Enfin, concernant les recettes, il rappelle qu'elles proviennent principalement des excédants des exercices précédents même si on peut toutefois constater de nouvelles entrées comme celles liées à la prestation de services pour l'intercommunalité de Val'Eyrieux.

Martine FINIELS, déléguée titulaire CAPCA constatant la difficulté de maintenir l'équipe stable et le travail accompli s'interroge sur le bien être de l'équipe et demande si une reconnaissance financière est prévue. Elle s'interroge également sur la capacité de surcharge éventuelle à venir si une autre intercommunalité venait à prendre la compétence PLUi.

François VEYREINC, Président du SyMCA, précise qu'un régime indemnitaire existe à cet effet et qu'il n'a pas senti de demande de la part de l'équipe à ce sujet. Il constate par ailleurs que celle-ci a su s'adapter et rappelle sa grande satisfaction à ce propos.

Concernant une surcharge de travail éventuelle qui pourrait être due à une augmentation de l'activité à l'avenir, il précise que dans ce contexte, un renforcement de l'équipe serait envisagé.

Yves LEBON, Vice-président délégué titulaire Val'Eyrieux tient également à souligner sa grande satisfaction du travail fourni par l'équipe qu'il estime être de grande qualité.

✓ *Aucune autre remarque n'est émise par l'assemblée sur le DOB présenté.*

RESSOURCES HUMAINES

Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Santé

François VEYREINC, Président du SyMCA, précise qu'à compter du 1er janvier 2026, le Syndicat Mixte Centre Ardèche doit mettre en place une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents. Il a été choisi la procédure de labellisation et cela nécessite la prise d'une délibération.

Une participation mensuelle à hauteur de 15,00€ est proposée, pour tous les agents titulaires ou contractuels, si leur mutuelle est labellisée, versée directement sur le bulletin de paie. Le CST du CDG07 a rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition le 25 septembre 2025.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.*

Renouvellement du contrat groupe proposé par le CDG07 concernant l'assurance des risques statutaires du personnel

François VEYREINC, Président du SyMCA, indique que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 proposé par le CDG07, il y a lieu de délibérer pour préciser le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

Actuellement au SyMCA, il n'y a que les agents affiliés à la CNRACL sur ce contrat. Le Président propose lors de ce renouvellement d'étendre la couverture également aux agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC, qui représente 3 agents sur 4 au Syndicat mixte.

François VEYREINC, Président du SyMCA, souligne que le fait marquant de ce nouveau contrat est la franchise de 30 jours fixes par arrêt, en maladie ordinaire.

M. BRESSO, délégué titulaire Val'Eyrieux, précise que le taux de cotisation des agents CNRACL a baissé également.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.*

Modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2026

François VEYREINC, Président du SymCA, indique que Christine MAISONNEUVE, actuellement en disponibilité jusqu'au 31 décembre 2025, a fait part de sa démission de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, Cindy VERMEIREN bénéficie d'un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel.

Il propose ainsi à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe et le poste d'adjoint administratif à 0,64 ETP qui n'ont plus lieu d'être.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.*

Ordre de mission pour l'équipe pour l'année 2026

François VEYREINC, Président du SymCA, rappelle comme chaque année que dans le cadre de leur mission, les agents sont amenés à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national.

Les frais kilométriques sont calculés à partir de la résidence administrative des personnels (siège du SymCA à St Julien en St Alban), sur la base de la grille de la FPT, selon la puissance du véhicule utilisé (carte grise produite).

Les personnes concernées sont :

- Valentin RABIER, directeur du SymCA, chef de projet SCoT,
- Julie SCHMITT, adjointe de direction,
- Cindy VERMEIREN, assistante administrative et comptable,
- Le ou la future chargé(e) de mission SCoT SIG Observatoire.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.*

Point candidature chargé(e) de mission SCoT SIG Observatoire

François VEYREINC, Président du SymCA, précise que dans l'objectif de remplacer Andréas REY au poste de chargé de mission SIG / Observatoire une offre d'emploi avait été publiée. Il rappelle que c'est un poste stratégique dans la mise en œuvre du SCoT, notamment dans le suivi des dynamiques du territoire en particulier sur la question du foncier. Il indique en effet que de disposer d'éléments concrets et précis permet d'asseoir notre vision du territoire, en particulier auprès des services de l'Etat qui ont parfois tendance à vouloir remettre en question les chiffres inscrits au SCoT.

Valentin RABIER, Directeur, rappelle que pour cette parution, 44 candidatures ont été reçues parmi lesquelles une bonne dizaine était de qualité ; 4 candidats ont été reçus en audition.

François VEYREINC, Président du SymCA, précise que ce sera Brice FONTAINE, géomaticien qui a été retenu pour le poste et qui rejoindra l'équipe le 5 janvier prochain. Il précise que les candidatures étaient de bonne qualité mais que Monsieur FONTAINE a fait une très bonne impression à l'ensemble de l'équipe.

✓ *Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.*

SCoT

Analyse de la compatibilité du SCoT avec les documents de « rang supérieur » cités aux articles L131-1 et L131-2 du code l'urbanisme

Valentin RABIER, Directeur, rappelle que les ordonnances de modernisation des SCoT issues de la loi ELAN (évolution du logement de l'aménagement et du numérique) du 17 juin 2020 font des SCoT des documents dits « intégrateurs ». C'est-à-dire qu'ils intègrent toutes les lois et schémas régionaux et s'imposent aux documents sectoriels et d'urbanisme locaux qui n'ont ainsi plus qu'à se référer à ses orientations.

Ces ordonnances stipulent que l'établissement public qui porte le SCoT procède tous les 3 ans à partir de son entrée en vigueur à une analyse de sa compatibilité avec ces documents et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en compatibilité.

Le SCoT Centre Ardèche ayant été approuvé par délibération du Comité Syndical le 20 décembre 2022 doit prévoir cette délibération en Comité syndical avant le 20 décembre 2025.

Par ailleurs, les personnes publiques associées qui élaborent ou approuvent les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible, ou qu'il doit prendre en compte, devront être informées de cette délibération.

Ainsi, le SCoT Centre Ardèche doit être compatible avec les documents ci-après :

- La Loi Montagne de 1985, complétée en 2016 par la LOI n° 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- Les règles générales du fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 10 avril 2020) ;
- Les chartes des parcs naturels régionaux, en l'occurrence le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont la charte, approuvée en 2013, est valide jusqu'en 2029 ;
- Les orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, adopté le 18 mai 2022 ;
- Les objectifs de protection définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lignon du Velay, approuvé le 27 juillet 2021 ;
- Les objectifs et les dispositions du Plan gestion risque inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée, approuvé le 21 mars 2022 ;
- Le schéma régional des carrières Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 8 décembre 2021 ;
- Le schéma régional de cohérence écologique Auvergne-Rhône-Alpes approuvé le 10 avril 2020.

Et en complément il doit prendre en compte :

- Les objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 10 avril 2020.

Considérant l'approbation antérieure à celle du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche de l'ensemble de ces documents, celui-ci reste aujourd'hui compatible et prend bien en compte ces documents.

François VEYREINC, Président du SymCA, propose ainsi de maintenir en vigueur le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche actuellement opposable.

✓ **Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.**

Ici ne sont retranscrits que les échanges ayant eu lieu lors de la réunion. Les éléments de contexte, sont disponibles dans le support de présentation projeté, annexé au présent compte-rendu.

Compatibilité et documents d'urbanisme et autres accompagnements des communes

François VEYREINC, Président du SyMCA, rappelle qu'émettre les avis sur les documents d'urbanisme est une mission essentielle pour le syndicat et la mise en œuvre du SCoT.

Il souhaite insister sur la manière dont ces avis sont émis : c'est le bureau syndical qui traite collégalement et de manière objective l'ensemble des procédures qui sont soumises à avis. Cette objectivité se fait au travers d'une grille de lecture, construite par le bureau dès lors que le SCoT a été rendu exécutoire.

A la lecture du diaporama, ces avis sont majoritairement favorables (avec réserves et/ou recommandations). Cela traduit une bonne appropriation du SCoT par les collectivités, grâce notamment à la disponibilité de l'équipe technique auprès des EPCI, des communes et des bureaux d'études à l'occasion des procédures d'élaboration, de révision ou d'évolution des documents d'urbanisme. En effet, au-delà des réunions Personnes Publiques Associées, l'équipe technique est fréquemment sollicitée pour assister à des réunions de travail moins formelles, et est régulièrement contactée par les collectivités et les bureaux d'études pour vérifier des points de compatibilité avec le SCoT en cours de procédure.

Alain SALLIER, délégué titulaire CAPCA, tient également à souligner que les temps d'échanges en bureau permettent de conduire un travail d'appropriation de fond vraiment important et qui permet d'aboutir à un consensus sur les avis et à une décision unanime.

Marielle PLANTIER et Jacky CHOSSON, déléguée titulaire Pays de Lamastre et 1^{er} Vice-président, souhaitent en ce sens remercier l'équipe pour l'investissement et les conseils avisés dans les accompagnements qui sont effectués. Ils prennent l'exemple de la révision du PPRi du Doux ou encore le travail de réflexion en vue de la révision du PLU de Lamastre. Une intervention en bureau municipal a eu lieu et les éléments de fond portés à la connaissance des élus de la majorité ont été vivement appréciés par tous. Ainsi, il a pu être décidé de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la révision du PLU de la commune.

Yves LEBON, Vice-président délégué titulaire Val'Eyrieux, insiste sur la qualité du travail fourni par l'équipe technique du SyMCA et précise que c'est un atout qu'elle soit présente aux côtés des élus vis-à-vis des Personnes Publiques Associées.

Dominique BRESSO, délégué titulaire Val'Eyrieux partage ce constat et se satisfait par ailleurs de la bonne entente entre les équipes techniques du SyMCA et de Val'Eyrieux. Pour lui c'est un exercice très profitable pour les équipes de l'intercommunalité dont il sent la montée en compétence dans la posture d'accompagnement du PLUi.

Martine FINIELS, déléguée titulaire CAPCA évoque l'après élections municipales. Selon elle, le prochain mandat sera très différent car le SyMCA et son travail ont gagné en visibilité. Le travail du bureau permet aujourd'hui d'étayer le sens de la structure auprès des habitants.

Prestation de services

François VEYREINC, Président du SyMCA, précise que la prestation de services représente beaucoup de jours de travail pour l'équipe. Dans ce contexte il tient à rappeler que la structure doit anticiper et sera peut-être

amenée à renforcer son équipe dans le cadre du bilan à conduire si en parallèle une autre intercommunalité prenait la compétence PLUi.

Suivi des démarches partenariales

François VEYREINC, Président du SyMCA, insiste sur la vision globale de l'ensemble des politiques publiques que permet d'avoir le SCoT. A ce titre, cela permet d'articuler toutes les réunions entre elles.

Il propose ainsi, en vue de la prochaine mandature, que les élus du bureau pourraient s'impliquer aux côtés des techniciens pour représenter le SyMCA et porter la voix du SCoT lors de ces réunions. Ces élus désignés pourraient être sollicités par l'équipe technique. Pour lui, cette présence est fondamentale puisque parfois des décisions importantes pour les habitants y sont directement prises (il illustre son propos par le travail dans le cadre des PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sur la ressource en eau pour lesquels certaines décisions peuvent directement impacter « l'eau au robinet »).

François VEYREINC, Président du SyMCA, remercie les élus de leurs présence et mobilisation pour ce comité syndical.

Le prochain Comité syndical est prévu le jeudi 29 janvier 2026 à 18h à Saint-Sauveur-de-Montagut pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Report de séance :

Faute de quorum, un nouveau Comité syndical est convoqué le **vendredi 12 décembre 2025, à 9h00**, à la mairie de Lyas.

M. François VEYREINC, Président du SyMCA, ouvre la séance à 9h05.
Le quorum n'est donc plus requis pour cette séance.

Présents : François VEYREINC Président du SyMCA, Madame Christine GIGON, déléguée titulaire pour la CAPCA.

Ont assistés au Comité syndical sans voix délibérative les agents du SyMCA : Valentin RABIER, Julie SCHMITT et Cindy VERMEIREN.

Valentin RABIER, est désigné secrétaire de séance.

Débats complémentaires lors de ce report :

François VEYREINC, Président du SyMCA, demande si la personne présente a des remarques sur le PV du précédent Comité syndical du 20 mars 2025.

- ✓ **Aucunes remarques. Le Procès-verbal est validé.**

Ensuite le Président soumet l'ensemble des délibérations au vote.

- ✓ **Elles sont adoptées à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

Le Président du SyMCA,
François VEYREINC



Le secrétaire,
Valentin RABIER

